

Premier rapport

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **13 (1884)**

Heft (9)

PDF erstellt am: **17.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PREMIER RAPPORT

Question. Le patois est évidemment l'une des causes de la faiblesse de nos écoles. Indiquer les mesures immédiates à prendre pour introduire l'usage du français dans les familles afin qu'à leur entrée à l'école les jeunes élèves aient déjà quelque habitude de cette langue.

Nous avons reçu sur l'importante question que nous avons à traiter quatre rapports présentés aux conférences d'arrondissements et condensant les idées émises par quatre-vingt-dix neuf instituteurs.

Ce sont :

PREMIER ARRONDISSEMENT

Rapport du soussigné à Estavayer, résumant les travaux de

MM.

Bondallaz, Lucien à Fétigny ;
Hermann, Philippe à Cheiry ;
Losey, Alf. à Dompierre ;

MM.

Marmy, Aug. à Autavaux ;
Pillonel, Louis à Châbles.

IV^e ARRONDISSEMENT

Rapport de M. Rosset, Al. à Prez, avec les mémoires de

MM.

Bise, Jules, à Corminbœuf ;
Bongard, Ant., à Corpataux ;
Bossy, Alph., à Avry-s.-Matran ;
Bovet, Sulpice, à Ecuwillens ;
Brülhart, F. à Villars-s.-Glâne ;
Chappuis, J., à Magedens ;
Collaud, Jacques, à Lentigny ;
Jolion, Aug., à Autigny ;
Jonin, Fr., à Fribourg ;
Joye, Alex., à Neyruz ;
Loup, Fr., à Pontaux ;
Marchon J., à Vuistern.-en-Ogoz ;
Marthey, Emile, à Givisiez ;
Mossu, Pierre, à Treyvaux ;

MM.

Corminbœuf J., à Belfaux ;
Davet, L. à Estav.-le-Gibloux ;
Descloux, Lucien, à Rossens ;
Gremaud, Emile, à Fribourg ;
Gremaud, Jules, à Villarlod ;
Grossrieder, Jean, à Essert ;
Hirt, Jovite, à La-Corbaz ;
Perroset, P. à Rueyr.-S.-Laurent ;
Sterroz, Ant., à Fribourg ;
Thorimbert, Alipe, à Noréaz ;
Tinguely, C., à Ependes ;
Villard, Emile, à Chénens ;
Wæber, Jean, à Fribourg ;
Jenny, Henri. à Arconciel ;

V^e ARRONDISSEMENT

Les compositions de

MM.

Bapst, X., à Pont-la-Ville ;
Baudère Nestor, à Marsens ;
Blanc, V., à Corbières ;
Bosson, Claude, à Vuippens ;
Bovet, Pierre, à Sales ;
Castella, Pierre, à Albeuve ;
Combaz, Th. à Montbovon ;
Crausaz, P. à Châtel-s.-Montsalv. ;
Currat, Henri, à Morlon ;
Débieux, Et., à Neirivue ;
Delabays, A. à Romanens ;
Demierre P., à Vuadens ;
Descloux, H., à Lessoc ;
Grandjean, A. à La-Roche ;

MM.

Jaquet, Placide, à Le-Pâquier ;
Karth, Alph., à Villars-s.-Mont ;
Martin, J., à Botterens ;
Morand, à Enney ;
Pugin, Jules, à Pont-en-Ogoz ;
Roulin, P., à Echarlens ;
Ruffieux, C., à La-Tour ;
Tena, Joseph, à Gumefens ;
Thorimbert, Albert, à Sorens ;
Toffel, Jean, à Riaz ;
Vesin, Marcelin, à Bulle ;
Wicht, C. à Avry-devant.-Pont ;
Seydoux, J. à Broc ;

VI^e ARRONDISSEMENT

Rapport de M. Corminbœuf, Ch. à Villaz-St-Pierree avec les compositions de

MM.

Bossy, L. à Vuarmarens ;
Bovet, Louis, à Hennens ;
Déglise, Aug. à Vuisternens ;
M^{lle} Favre, Marceline, au Bionnens ;

MM.

Geisenhoff, Alph. à Estavanens ;
Grand, Ch., à Romont ;
Grognoz, Virgile, à Lussy ;
Jaquier, Ant., à Promasens ;
Magne, Joseph, à Montet ;

MM.

Marguet, Adrien, à Siviriez ;
Mauron, Victor, à Prez ;
Monney, Adrien, à Esmonts ;
Oberson, Aimé, à Auboranges ;
Risse, Alphonse, à Lieffrens ;
Rossier, Lucien, à Chapelle ;
Sonney, Aug., à La-Joux ;
Tinguely, Tobie, à Ursy ;
Vollery, Louis, à Romont ;

VII^e ARRONDISSEMENT

Rapport de M. Cochard, Joseph, à Remaufens, avec les travaux de

MM.

Bæriswyl, Isidore, à Semsales ;
Cardinaux, Léon, à Châtel ;
Delley, Alex., à Porsel ;
Favre, Alexandre, à Attalens ;
Gabriel, Placide, à Granges,
Ruedin-Menétrey, au Crêt ;

MM.

Savoy, Georges, à Tatroz ;
Schmutz, Jules, à Pont ;
Seydoux, Florian, à Grattavache ;
Vallélian, Pierre, à Bossonnens ;
Walker, Louis, à Bouloz.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à nos nombreux collaborateurs qui, la plupart, ont traité la question d'une manière vraiment pratique et avec un ensemble de vues qui nous prouve suffisamment l'importance de la question et la gravité des motifs qui ont décidé le comité de notre association à la soumettre à notre étude.

Depuis plusieurs années tous ceux qui s'intéressent à l'instruction de notre jeunesse fribourgeoise : magistrats, inspecteurs, instituteurs, profondément affligés du degré d'infériorité où se trouve notre canton dans la statistique scolaire fédérale, se sont occupés de rechercher les causes de cet insuccès persistant et les moyens d'y remédier. Répression sévère des absences, suppression des écoles de demi-journée, dédoublements d'écoles, fréquentation obligatoire des cours de perfectionnement, avis et circulaires de la Direction, rien n'a été négligé pour relever le niveau intellectuel de nos populations. Et cependant, chaque année nous apporte une nouvelle déception ; car nous voyons notre canton relégué aux derniers degrés de l'échelle fédérale.

Toutefois, le résultat des examens des recrues de l'année dernière nous a prouvé que tous les efforts tentés jusqu'ici n'ont pas été stériles et qu'il importe que nous redoublions de courage et de persévérance.

C'est dans ce but que le comité de la Société fribourgeoise d'éducation a soumis la question qui nous occupe à l'appréciation du corps enseignant et des amis de l'école, tout en accédant à un désir manifesté à maintes reprises, soit dans nos conférences d'arrondissements, soit dans nos réunions générales, soit aussi dans notre revue pédagogique mensuelle.

Afin de reproduire aussi fidèlement que possible l'opinion générale du corps enseignant, nous avons fait pour nos citations un appel

fréquent aux travaux les plus complets. Nous avons adopté pour notre rapport la division suivante, généralement admise par nos collègues :

- 1° Importance de la question.
- 2° Influence du patois.
- 3° Obstacles à surmonter.
- 4° Moyens à prendre.
- 5° Conclusions.

I. IMPORTANCE DE LA QUESTION

Tous les instituteurs qui ont étudié la question sont unanimes à voir dans le dialecte parlé par la majorité de nos populations rurales une des causes principales de la faiblesse de nos écoles.

Quelques-uns de nos collègues nous ont donné dans leurs mémoires un aperçu historique de l'origine du patois. Nous avons dû, afin de ne pas dépasser les limites qui nous ont été tracées, nous dispenser de les reproduire, persuadé que nous sommes, du reste, que chacun se rappelle encore la savante dissertation faite sur ce sujet par Monsieur le Directeur de l'Instruction publique à l'assemblée générale de Guin.

Passons donc immédiatement aux idées émises par nos collaborateurs sur le fond de la question.

« La langue maternelle, nous dit M. Gabriel, est celle que l'enfant apprend à parler sur les genoux de sa mère. Or, dans nos campagnes, on ne peut prétendre que ce soit le français, mais bien le patois. Et pourtant, si l'on nous demandait quelle est notre langue maternelle, à nous Fribourgeois, nous croirions pouvoir répondre sans hésitation : C'est le français. Mais n'y a-t-il pas dans ces quelques mots une erreur évidente. Quoi de plus logique, cependant, que la langue officielle, parlée à l'école, le soit aussi dans la famille ! Il est hors de doute que toute personne compétente en matière d'enseignement et d'instruction regrettera qu'on parle simultanément deux langues aux enfants, et il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup de jugement et de perspicacité pour reconnaître que notre idiome roman nuit incontestablement aux études élémentaires. »

C'est aussi l'avis de MM. Mossu, Gremaud, Toffel et Ruffieux. « Les maîtres d'école sont à même de juger chaque jour quelles difficultés le patois leur crée, quels durs labeurs il leur impose. Sans vouloir méconnaître les mérites de notre idiome, nous pensons, disent-ils, que ce serait manquer absolument de bon sens que de vouloir sacrifier l'instruction de notre jeunesse pour satisfaire le caprice des amateurs de ce langage. »

« Au reste, reprennent MM. Mossu et Gremaud, la langue officielle de notre canton n'est pas le patois, l'école ne se fait pas en patois, on ne rédige ni les lettres, ni les comptes en patois ; donc, malgré les charmes et le cachet d'originalité que nous nous plaisons à lui reconnaître, le patois n'a plus sa raison d'être ; intéressant à étudier comme reflet du passé, il est un obstacle à la bonne marche de nos écoles. Laissons-le faire les délices des linguistes et des philologues, mais bornons son action sur nos élèves : préférons l'utile à l'agréable. »

La plupart de nos collègues s'expriment dans le même sens. Les derniers examens de recrues prouvent à l'évidence que c'est avec raison qu'on attribue à l'usage du dialecte populaire notre infériorité sous le rapport de la lecture et de la composition.

En 1883, le district de la Sarine a fourni 192 recrues. De ce nombre 29 seulement ont obtenu la première note pour la composition, et de ceux-ci 23 appartiennent à la capitale. Vient ensuite le district de la Broye. Sur 6 jeunes gens qui ont eu la note ci-dessus pour la même branche, la moitié figure pour le chef-lieu. La proportion est la même

pour la Gruyère. Elle augmente en faveur de la Glâne où sur 8 recrutables qui ont mérité la note bien, 5 ont fréquenté les écoles de la ville. Dans la Veveyse, sur 8 jeunes gens qui ont obtenu la seconde note, sept sont ressortissants des communes de Châtel, Attalens et Semsales où beaucoup de familles parlent français.

Mais voyons quelles sont les conséquences immédiates du patois sur le développement intellectuel de l'enfant, et les obstacles qu'il oppose au succès de l'école.

II. INFLUENCE DU PATOIS SUR L'ÉCOLE

Il nous aurait suffi de rappeler ici les articles publiés sur ce sujet l'année dernière dans le *Bulletin pédagogique*. Mais comme il importe de connaître aussi les résultats de la pratique journalière du corps enseignant, nous laissons la parole à quelques-uns de nos collègues.

« Dès le plus bas âge, nous dit M. Gabriel, l'enfant balbutie en patois le nom des objets que sa mère lui désigne autour d'elle. Aussitôt qu'il saura prononcer, d'une manière même assez incohérente, quelques courtes phrases du langage qui nous occupe, on juge le moment venu de lui apprendre quelques petites prières. C'est ici que la tâche de la mère commencera déjà à devenir ingrate, car elle devra répéter maintes et maintes fois les mots d'une nouvelle langue que l'enfant n'entend point. Nous sommes loin de prétendre que l'enfant qui parle français comprenne parfaitement et sans effort le sens de chaque phrase de sa prière, mais nous sommes convaincu qu'il aura beaucoup plus de facilité, d'aptitude que le premier à prononcer les paroles des prières où il retrouvera certains mots qui lui sont déjà familiers.

Peu après, continue M. Gabriel, viennent les premières notions du catéchisme. Quel surcroît de patience et de persévérance ne faut-il pas encore ici à la mère pour faire répéter machinalement à l'enfant quelques réponses. Voilà tout le français que l'on entend dans la plupart des familles. L'enfant grandit, son vocabulaire de mots patois se complète, et en même temps s'accroît la difficulté à se familiariser avec le français. »

Bientôt arrive le moment où la loi oblige l'enfant à fréquenter l'école. « Qui de nous, demande M. Delley, n'a été témoin de la gêne du nouvel élève, de son embarras, de son mutisme ? Mais peut-il en être autrement ? Il sort de la maison paternelle où une mère tendre et dévouée n'a épargné nulle peine pour lui apprendre le patois ! Elle ignorait, la bonne femme, qu'elle élevait un obstacle au développement intellectuel de son cher enfant. » Aussi ne faut-il point s'étonner si celui-ci, en arrivant en classe, se trouve dans la situation d'une personne qui entend pour la première fois une langue étrangère.

Voici à ce sujet une jolie anecdote : Un jeune enfant rentrait de l'école où il avait assisté pour la première fois. Son père lui demanda : « Qu'a dit l'instituteur aujourd'hui ? » — « Je n'en sais rien, répondit naïvement l'enfant, le régent n'a parlé qu'allemand. »

La plupart de nos collaborateurs évaluent à deux années au moins le temps que met le jeune élève de nos campagnes à s'initier à l'intelligence de la langue enseignée et parlée à l'école. Cette perte de temps causée par notre dialecte roman est des plus préjudiciables au succès, et à l'application des élèves et toutes les branches du programme se ressentent de cet état de choses.

En obligeant l'enfant à étudier dans les tristes conditions que l'on sait, nous soumettons son esprit à une véritable torture. Aussi longtemps, affirme M. Vollery, que ce maudit patois mettra l'élève dans

l'impossibilité de progresser, soyons assurés de son dégoût pour l'étude, de son apathie, et partant de la faiblesse de nos écoles.

« Avec un maître habile et dévoué, observe M. Marmy, l'enfant de nos écoles rurales apprendra à lire en un temps relativement court. Il lira aussi couramment que celui qui parle français dès son plus jeune âge. Mais, si on le questionne, si on exige le compte-rendu, on remarquera qu'il n'aura que fort peu compris le texte et qu'il est incapable de faire la plus courte réponse. Il n'en sera pas de même de l'enfant qui parle habituellement français ; il s'exprime avec la même aisance que s'il se trouvait dans l'intimité de sa famille ; les mots ne lui coûtent presque aucune peine. Le patois n'est pas moins funeste aux exercices de la rédaction. Nos élèves ont la tête assiégée d'expressions et de tournures patoises, de sorte que les constructions françaises n'y trouvent point place ; c'est ce qui explique la pauvreté des idées et les phrases lourdes et péniblement conçues que l'on rencontre dans leurs exercices de style. La force intellectuelle de l'élève est entièrement occupée à la recherche des mots ; elle ne peut s'étendre à la conception des idées, ce qui arrête l'essor de son imagination.

Cependant, ajoute MM. Gremaud à V., Grandjean et Mauron, en dépit des difficultés que nous aurons eu à vaincre, lorsqu'arrive pour nos élèves le moment de leur émancipation, ils possèdent plus ou moins la somme de connaissances prescrite par la loi, et s'ils ont bien profité de leur séjour en classe, ils seront à même de subir avec succès l'examen dont nous a gratifiés la centralisation. Mais quatre et même cinq ans, nous séparent encore du jour où notre jeune homme deviendra recruté et devra passer par une nouvelle épreuve. Depuis son émancipation, il reprendra le langage de son enfance. Il ouvrira rarement ses livres et c'est à peine si le dimanche il lira quelques lignes de son paroissien ou si de temps en temps il jettera les yeux sur un journal.

Des cours de perfectionnement dirigés avec soin et persévérance pourront, il est vrai, réagir dans une certaine mesure, contre ce triste état de choses ; mais, malheureusement, les élèves n'y sont astreints qu'à l'âge de dix-huit ans, c'est-à-dire au moment où ils ont déjà perdu une bonne partie des connaissances acquises à l'école primaire.

Il n'y a donc point lieu de s'étonner si beaucoup de nos jeunes recrutables sont complètement désorientés lorsqu'ils se trouvent en présence des examinateurs fédéraux. Tous les membres du corps enseignant qui ont assisté aux examens de recrues ont été à même de constater la réalité des faits avancés par nos collaborateurs. On a remarqué que des jeunes gens signalés et reconnus comme possédant des connaissances bien suffisantes sont incapables de répondre aux questions qui leur sont posées, soit parce qu'ils n'en comprennent pas le sens, soit parce que les mots n'arrivent que très difficilement. C'est ainsi que nous avons vu des examinateurs impatientés et peut-être aussi trop impatients, donner des notes relativement faibles à des jeunes gens qui, avec un peu plus de facilité d'élocution, en auraient obtenu de bien satisfaisantes.

Ce qui précède nous prouve suffisamment que le moment est venu où nous devons songer à prendre les moyens nécessaires pour introduire le français dans les familles et relever le niveau de l'instruction dans notre canton. Mais, nous disent quelques-uns de nos collègues, il est plus facile de signaler le mal que d'y porter remède.

III. OBSTACLES A SURMONTER

« Quoiqu'il soit généralement reconnu, observe M. Villard, à Chénens

que l'usage du patois dans les familles nuit sérieusement au progrès de nos écoles et entrave leur développement, il est cependant certains esprits qui s'obstinent à ne pas en convenir. On entend cette objection, dit M. Villard : « Il vaut mieux parler patois que d'estropier le français. » Voici sa réponse : Si nous attendons pour parler une langue, que nous la possédions parfaitement, nous risquons fort de ne jamais la savoir. Nous imitons en cela le Gascon qui, dans la crainte de se noyer, avait promis solennellement de n'entrer dans l'eau que lorsqu'il saurait nager. »

« S'il est vrai, nous disent MM. Marmy et Delley, que les habitudes s'enracinent avec le temps, celle qui consiste dans l'usage du patois doit avoir chez nous des racines profondes ; elle est tellement ancienne que vouloir l'extirper ne sera pas chose facile. Nos efforts se heurteront à bien des difficultés.

M. A. Losey cite en premier lieu l'impossibilité dans laquelle vont se trouver un grand nombre de parents de parler eux-mêmes français à leurs enfants. Il cite aussi l'indifférence de certains parents pour ce qui concerne l'école. « Dans certaines contrées, continue M. Losey, une seconde difficulté va surgir. Je veux parler de ceux qui sont foncièrement attachés à l'idiome de leurs pères. Qui ne sait avec quelle tenacité un peuple tient à sa langue ?

Nous allons voir dans la IV^e partie les moyens à prendre pour rendre l'usage du français général dans nos contrées romandes.

IV. MOYENS A PRENDRE

Tous nos collègues sont unanimes à signaler les pernicioeux effets du patois sur les élèves de nos écoles, mais nous devons ajouter aussi qu'ils ne sont point en parfaite communion d'idées concernant les mesures à prendre pour arriver à le remplacer par la langue française.

Quelques-uns d'entre eux, sous le prétexte qu'en faisant disparaître le patois, nous nous exposons à introduire dans nos campagnes les mœurs et les habitudes des villes et à porter atteinte à notre nationalité, veulent user avec lui de ménagements et lui accorder les égards dus à un vieux serviteur pour ses bons et loyaux services ; d'autres, et c'est le plus petit nombre cependant, seraient favorables aux mesures violentes.

En nous proposant la question, le comité n'a eu nullement la prétention d'arriver à la suppression immédiate et complète du patois par une guerre à outrance. Nous n'avons donc qu'à étudier les moyens dont nous pouvons disposer immédiatement pour introduire la langue française dans nos contrées.

L'instituteur peut évidemment faire beaucoup lui-même ; il y est du reste le premier intéressé. Mais, nous disent tous nos collègues, pour y arriver plus sûrement et plus promptement, ce n'est pas de trop qu'à l'activité du corps enseignant vienne se joindre celle des autorités ecclésiastiques et civiles.

« Vouloir, c'est pouvoir, nous dit M. Jonin qui appuie son assertion de l'anecdote suivante : « Lorsqu'en 1824, le commandant français Duperrey visita Tahiti, à bord du vaisseau *La Coquille*, il fut tout étonné du degré d'instruction des insulaires. Tous les adultes savaient parler, lire et calculer en anglais. » Ces peuplades ont sérieusement voulu apprendre cette langue et elles y sont parvenues, grâce au zèle des missionnaires. Pourquoi, se demande M. Jonin, ne pourrions-nous pas, nous Fribourgeois, faire maintenant pour le français des efforts devant lesquels des sauvages n'ont pas reculé pour apprendre une langue étrangère. »

La persuasion sera le premier de tous les moyens que l'instituteur devra employer. Viendront ensuite les moyens d'enseignements, puis les moyens disciplinaires. Mais pour mettre de l'ordre dans l'énumération des nombreuses mesures dont nos collègues conseillent l'usage, nous avons cru les classer de la manière suivante :

Moyens à prendre par l'instituteur :

- a) Par rapport à lui-même et dans ses relations.
- b) A l'école.
- c) Moyens à prendre par les autorités.
- d) Mesures générales.

A. *Moyens à employer par l'instituteur par rapport à lui-même et dans ses relations.*

L'exemple entraîne. Il importe donc, c'est M. Hermann que nous citons, que dès le premier moment de son séjour dans une commune, le jeune instituteur prenne l'engagement de ne jamais prononcer un seul mot patois, et qu'il ne s'écarte jamais de cette règle. On l'accusera peut-être d'abord de fierté et de pédantisme, mais on ne tardera pas à lui donner raison et à lui adresser la parole en français. » Il importe aussi, ajoutent MM. Demierre, Jonin et Gabriel, qu'il banisse le patois de sa famille, car peut-on exiger d'autrui ce qu'on ne peut obtenir chez soi ?

Dans ses relations avec les parents, observent MM. Currat, Pillonnel et Losey, l'instituteur fera tout son possible pour les intéresser à l'instruction et à l'éducation de leurs enfants, car, il est de toute nécessité qu'il soit secondé par eux. Il cherchera surtout à les convaincre de l'utilité de l'instruction, base de toute prospérité matérielle à notre époque, de l'avantage que retireraient plus tard leurs enfants à parler français. Dès qu'une famille aura été gagnée à cette cause, il ne sera pas difficile d'y amener plusieurs autres.

B. *Moyens à prendre par l'instituteur à l'école.*

Parmi les moyens d'enseignement dont l'instituteur dispose pour exercer ses élèves à la langue française, celui qui occupe le premier rang est sans contredit la lecture.

« Que d'exercices précieux pour l'acquisition des mots et l'expression des idées découlent d'une bonne leçon de lecture à l'école ! fait remarquer M. Jaquet. Comptes-rendus, résumés, amplifications, permutations de nombre, de personnes, de temps, etc., formation et dérivation des mots, homonymes et synonymes, etc. seront pour l'instituteur une source jamais tarie, où il pourra puiser largement. » Il vouera donc à la lecture des soins spéciaux.

Il attachera surtout une grande importance aux leçons de choses qu'il s'efforcera de rendre pratiques en prenant ses sujets parmi les objets les plus usuels.

« Un reproche qui pourrait peut-être s'adresser à plusieurs instituteurs, suivant l'opinion de M. Vesin, c'est que les leçons de choses ne sont pas assez pratiques, c'est-à-dire qu'on néglige trop de faire nommer et *toucher du doigt* les objets dont le paysan est obligé de se servir. Que de personnes seraient embarrassées de nommer les différentes parties d'un harnais, d'une charrue, d'un char ; et, ne connaissant pas les noms français qui représentent ces objets, elles se contentent de les désigner par des appellations vulgaires. Il serait donc désirable que l'instituteur, au moyen de dessins, de gravures ou par tout autre procédé, apprit à ses écoliers à nommer les machines et les outils que leurs parents emploient chaque jour. S'agirait-il, par exemple, d'une charrue, on fera

voir à l'enfant que cet instrument aratoire se compose d'un coutre, d'un soc, d'un versoir, etc. Ces différents noms étant connus des enfants, les parents ne tarderont pas à les apprendre et à les employer.

Il importe en outre que l'instituteur ne tolère dans les réponses et les travaux de ses élèves aucun mot, aucune expression qui ne soit française. Il attirera, chaque fois que l'occasion se présentera, l'attention de ses élèves sur le préjudice immense que cause le patois à leur instruction, et fera tout son possible pour les convaincre des avantages qu'ils retireraient à parler français. Il leur interdira l'usage du patois, soit à l'école, soit dans les abords de l'école.

En tout premier lieu, avons nous dit, l'instituteur usera de la persuasion. Comme il se trouve malheureusement des enfants sur qui les sages conseils et les recommandations n'ont pas de prise, le maître sera nécessairement obligé d'en venir quelquefois aux moyens de répression : une retenue, un pensem seront infligés aux écoliers qui seraient surpris à parler patois en classe ou à la récréation. Afin de donner une sanction plus efficace à la défense du maître, il importerait qu'un article fût introduit à cet effet dans le règlement scolaire local.

Comme moyen de contrôler les infractions à cette défense, quelques instituteurs admettent la possibilité de faire surveiller secrètement les élèves par ceux de leurs condisciples qui parlent habituellement français. Nous devons déclarer avec M. Cochard que nous sommes loin d'approuver ce système d'espionnage, qui peut paraître utile et avantageux, sous certains rapports, mais que nous trouvons contraire aux principes de toute saine pédagogie.

MM. Bæriswyl et Schmutz nous indiquent un moyen bien préférable par lequel les élèves deviennent les auxiliaires du maître, sans être pour cela les délateurs de leurs camarades. « L'instituteur confectionne un ou plusieurs cartons ou planchettes, sur l'un des côtés desquels il peut écrire comme devise : Le patois est un obstacle à mon instruction, et sur l'autre : J'ai désobéi à mon maître, etc. Le premier élève qui aura enfreint la défense recevra la dite planchette du maître. Comme il n'aura rien de plus pressé que de chercher à se débarrasser de ce petit objet incommode, il surveillera attentivement la conversation de ses condisciples, afin de pouvoir le remettre à celui qu'il surprendra en défaut. Avant chaque classe, le maître contrôle le nombre des cartons ou des planchettes en circulation, et ceux qui en seront trouvés les détenteurs seront punis. »

Afin de stimuler et d'encourager les élèves, l'instituteur ne négligera pas non plus l'émulation. Une récompense, une promenade, un prix seront accordés à l'élève qui n'aura donné lieu à aucune plainte sous ce rapport.

Suivant l'opinion que nous avons trouvée émise dans plusieurs travaux, Mesdames les institutrices peuvent, pour l'introduction du français dans les familles, faire beaucoup plus que l'instituteur. « On nous reprochera, dit à ce propos M. Grand, de sortir de la question en disant quelques mots sur l'importance de la bonne éducation des filles.

Mais, nous le demandons, n'est-ce pas sur les genoux de la mère que l'enfant apprend à bégayer les premiers mots de la langue ? Et n'importe-t-il pas que ces premiers mots soient énoncés en français et non en patois ? On cherchera vainement ailleurs un moyen plus efficace d'introduire la langue française dans les familles. »

« Le plus grand moteur de l'œuvre qui nous occupe, dit à son tour M. Grognuz, sera la mère de famille. Oui, c'est d'elle que nous devons le plus attendre pour la réalisation du but proposé, car la mère a sur

l'homme, comme éducatrice, une influence immense, décisive, presque irrésistible.

La plupart des grands hommes de l'antiquité, continue notre collaborateur, ont eu des mères distinguées. Chacun connaît la réponse que fit M^{me} Campan à Napoléon I^{er} qui lui demandait ce qu'il fallait pour l'éducation de l'humanité : « Des mères », lui fut-il répondu. Mais, pour que les mères soient à même de remplir la noble mission à laquelle Dieu les a destinées, il est nécessaire qu'elles aient reçu une éducation conforme à cette mission.

C. Moyens à prendre par les autorités.

Toutes les personnes qui s'intéressent au progrès de l'instruction dans notre canton voudront bien certainement prêter leur concours, en secondant énergiquement le corps enseignant dans la lutte qu'il aura à soutenir pour assurer la réussite de cette heureuse innovation.

Le prêtre, dont le dévouement pour tout ce qui est noble et utile, est connu, accordera généreusement son appui à cette croisade d'un nouveau genre. Messieurs les Curés, de même que l'instituteur, ont aussi le droit de se prévaloir des difficultés que leur oppose le patois dans l'exercice de leur ministère : lorsque l'usage du français sera adopté par nos campagnards, les instructions religieuses et les catéchismes seront mieux compris et ainsi plus profitables.

Quelques-uns de nos collègues auraient voulu voir décréter par l'autorité civile, des mesures énergiques, prohibant l'usage du patois. L'un d'entre eux nous cite, à l'appui de sa proposition, les ordonnances qu'édicte le gouvernement de Fribourg, aux XVI^e et XVII^e siècles, pour germaniser la population. (*Histoire du canton de Fribourg par Berchtold.*) Autres temps, autres mœurs, répondrons nous, et l'histoire de toutes les époques nous prouve qu'il est plus facile de supprimer une nation que sa langue : le peuple juif, transporté sur les rives du Jourdain, faisait retentir dans le langage d'Israël les malheurs de Jérusalem. La Pologne russe nous offre un exemple plus récent. Loin de nous donc la pensée qu'il soit nécessaire d'en venir aux mesures de coercition, pour parvenir plus sûrement au but que nous nous proposons.

Nous avons indiqué la persuasion comme le premier moyen que l'instituteur devra employer à l'égard de ses élèves ; nous croyons, et le plus grand nombre de nos collègues partagent la même manière de voir, que c'est aussi celui qui devra être préféré par chacun en dehors de l'école.

Ce que l'autorité supérieure pourrait faire de plus utile en faveur de notre cause, serait d'insister auprès de tous les fonctionnaires de la hiérarchie sociale de notre canton pour que ceux-ci n'emploient que le moins possible le patois dans leurs relations avec le public, car, nous dit M. Mauron, quel effet produira la faible voix de l'instituteur, lorsque les campagnards, ne pouvant s'entendre avec lui, trouveront bon accueil en leur langage, auprès des autorités ?

D. Mesures générales.

Création de bibliothèques. « Il ne suffit point, nous fait observer M. Pillonel, de faire acquérir des connaissances à nos élèves ; il faut aussi offrir à nos jeunes campagnards les moyens de les conserver dès leur sortie de l'école. » « On lit trop peu en général à la campagne, ajoute M. Wicht. Rien d'étonnant, dès lors, si le jeune homme émancipé de l'école oublie en peu de temps les connaissances qu'il y a acquises.

Mais aussi, à part l'almanach ou quelque journal, on ne trouve rien en fait de livres dans le plus grand nombre de familles. Comment le goût de l'étude pourrait-il se conserver en dehors de tout aliment intellectuel ? »

Les distributions de prix destinées à récompenser les élèves studieux, à former dans chaque famille le noyau d'une petite bibliothèque et à procurer à nos populations des lectures instructives et à la portée de toutes les intelligences; les bibliothèques scolaires, communales ou paroissiales rendraient donc d'importants services, tant au point de vue matériel qu'au point de vue intellectuel et moral. Si les jeunes gens peuvent se procurer un délassement le dimanche ou après les travaux de la journée en faisant au sein de la famille une lecture récréative et instructive, ils seront moins enclins à quitter le foyer paternel pour courir à la recherche de distractions coûteuses, futiles et souvent dangereuses.

L'action de la presse. Le journalisme sérieux qui étudie les moyens d'améliorer la situation du peuple; rendrait à cette occasion un grand service.

Ce service serait d'user de l'ascendant, de l'influence du journal pour prêcher la croisade contre le patois. Puisque le journal pénètre dans le plus petit hameau, dans la plus humble chaumière, il aurait certes beaucoup de chance de succès; et il seconderait ainsi dans une large mesure les efforts tentés de tous côtés pour introduire le français dans les familles.

Les réunions populaires. Enfin nous citons, pour terminer, un dernier moyen proposé par M. Jonin. « Puisque les assemblées populaires sont en faveur dans notre pays, ne pourrait-on pas, à l'instar de ce qui se pratique pour les questions politiques, économiques, agricoles, etc. provoquer des réunions populaires où, magistrats, prêtres, instituteurs patronneraient la nouvelle œuvre ? »

Il ne reste donc qu'à faire l'essai de tous les moyens dont nos zélés collaborateurs nous conseillent l'emploi et à nous inspirer de la devise : Vouloir, c'est pouvoir, et il nous sera permis d'espérer que dans un avenir peu éloigné, on verra toute notre jeune génération ne s'exprimer qu'en langue française, pour le plus grand bien de nos écoles et de notre cher pays. C'est là le vœu le plus ardent du corps enseignant fribourgeois.

V. CONCLUSIONS

1. Le patois nuit à l'enseignement; il est une des principales causes de notre infériorité intellectuelle vis-à-vis de nos confédérés et doit être remplacé dans les familles par le français.

A cette fin plusieurs moyens concourront, savoir :

A. Moyens à la portée du corps enseignant :

2. L'instituteur prêchera d'exemple en parlant toujours français dans sa famille et dans ses relations avec le public ;

3. Il saisira toutes les occasions pour engager les enfants et les parents à parler français.

4. Il s'efforcera de les convaincre de l'utilité de cette innovation en leur faisant ressortir les avantages qu'ils en retireraient.

5. A l'école, il soignera surtout la lecture avec tous les exercices qui en dérivent ;

6. Il fera de nombreuses leçons de choses, en choisissant ses sujets parmi les objets dont l'emploi est le plus fréquent à la campagne ;

7. Il exigera toujours de ses élèves des réponses correctes et complètes, et vouera un soin tout particulier au choix et à la correction des exercices de style.

8. Il fermera l'oreille à tout rapport d'élève, mais il exercera lui-même une surveillance active et punira l'élève surpris en défaut ;

9. Comme moyen d'émulation, il récompensera l'élève qui n'aura donné lieu à aucune plainte ;

10. En vue de former des mères de famille, capables de parler français à leurs enfants, il importe de cultiver avec soin l'éducation et l'instruction de la jeune fille.

B. Moyens à la portée des autorités

11. Par l'exemple et la parole, les autorités ecclésiastiques et civiles pourront faire, pour l'introduction du français dans les familles, plus que toutes les démarches de l'instituteur ;

C. Mesures générales :

Les moyens suivants exerceront aussi, pour arriver au but proposé, une immense influence.

12. La création de bibliothèques ;

13. Les articles de la presse et les réunions populaires où la question qui nous occupe serait traitée et discutée.

Estavayer, le 10 août 1884.

Th. MÉDINGER, inst.

DEUXIÈME RAPPORT

Question. *Importance et organisation des leçons d'épreuve pour les examens de brevet.*

Les travaux qui nous ont été envoyés sur cette question ont pour auteurs :

MM. Pauchard, à Villarepos ;

Dessarzin, à Lully ;

Dénervaud, à Cottens ; (un rapport avec les compositions de)

Gremaud, à Fribourg ;

Page, à Fribourg ;

Blanc-Dupont, à Fribourg ;

Uldry, à Matran ;

Genoud, à Onnens.

Merci à tous ces dévoués auxiliaires pour les excellentes dissertations qu'ils nous ont adressées. La qualité compense la quantité.

Nous avons adopté le plan suivant :

I. Importance et but des leçons d'épreuve.

II. Organisation des leçons d'épreuve.

III. Préparation pratique de l'instituteur.

I. IMPORTANCE ET BUT DES LEÇONS D'ÉPREUVE

« Tel maître, telle école. » Cet axiome pédagogique dit toute l'importance qu'il y a à former de bons maîtres. Or, la leçon d'épreuve n'est-elle pas établie dans ce but ? Obliger l'instituteur à s'initier à la pratique, à savoir appliquer une bonne méthode d'enseignement, avant de lui confier la direction d'une école, c'est faire un grand pas vers le progrès de l'instruction primaire. Il faut reconnaître que sous ce rapport il y a certainement une lacune à combler. Les jeunes débutants dans la carrière de l'enseignement ont-ils l'expérience et le savoir-faire nécessaires à l'entreprise d'une tâche si difficile, souvent si ingrate et d'une si haute impor-